



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté de police de circulation
Manifestation Sportive
Plaine des Sports Claude HUET
Le 30 Avril de 8 h 00 à 22 h 00
Les 7 et 8 Mai de 8 h 00 à 22 h 00
Le 14 Mai de 8 h 00 à 22 h 00

Arrêté n° 2022/04/88

Le Maire de la Commune de **VALERGUES**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants et L 2213-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures afin de favoriser la sécurité des personnes et le bon déroulement des « **MANIFESTATIONS SPORTIVES** » qui se dérouleront le 30 Avril, le 7 Mai, le 8 Mai et le 14 Mai 2022 sur la Plaine des Sports Claude Huet,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de ces manifestations, la Plaine des Sports Claude HUET est exclusivement réservée aux piétons, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation à ces différentes dates afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit, plaine des sports Claude Huet :

- **Le Samedi 30 Avril 2022 de 8 h 00 à 22 h 00,**
- **Le Samedi 7 Mai 2022 de 8 h 00 à 22 h 00,**
- **Le Dimanche 8 Mai 2022 de 8 h 00 à 22 h 00,**
- **Le Samedi 14 Mai 2022 de 8 h 00 à 22 h 00,**

Le stationnement sera autorisé sur le terrain stabilisé à ces mêmes dates.

Article 2 : La circulation sera interdite, plaine des sports Claude Huet (Allée Monteil) :

- **Le Samedi 30 Avril 2022 de 8 h 00 à 22 h 00,**
- **Le Samedi 7 Mai 2022 de 8 h 00 à 22 h 00,**
- **Le Dimanche 8 Mai 2022 de 8 h 00 à 22 h 00,**
- **Le Samedi 14 Mai 2022 de 8 h 00 à 22 h 00,**

La circulation reste autorisée pour les dirigeants, encadrants et services de secours.

Article 3 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lunel, Monsieur le Maire de Valergues, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VALERGUES, le 26 Avril 2022
Le 1^{er} Adjoint, Gérard LIGORA

